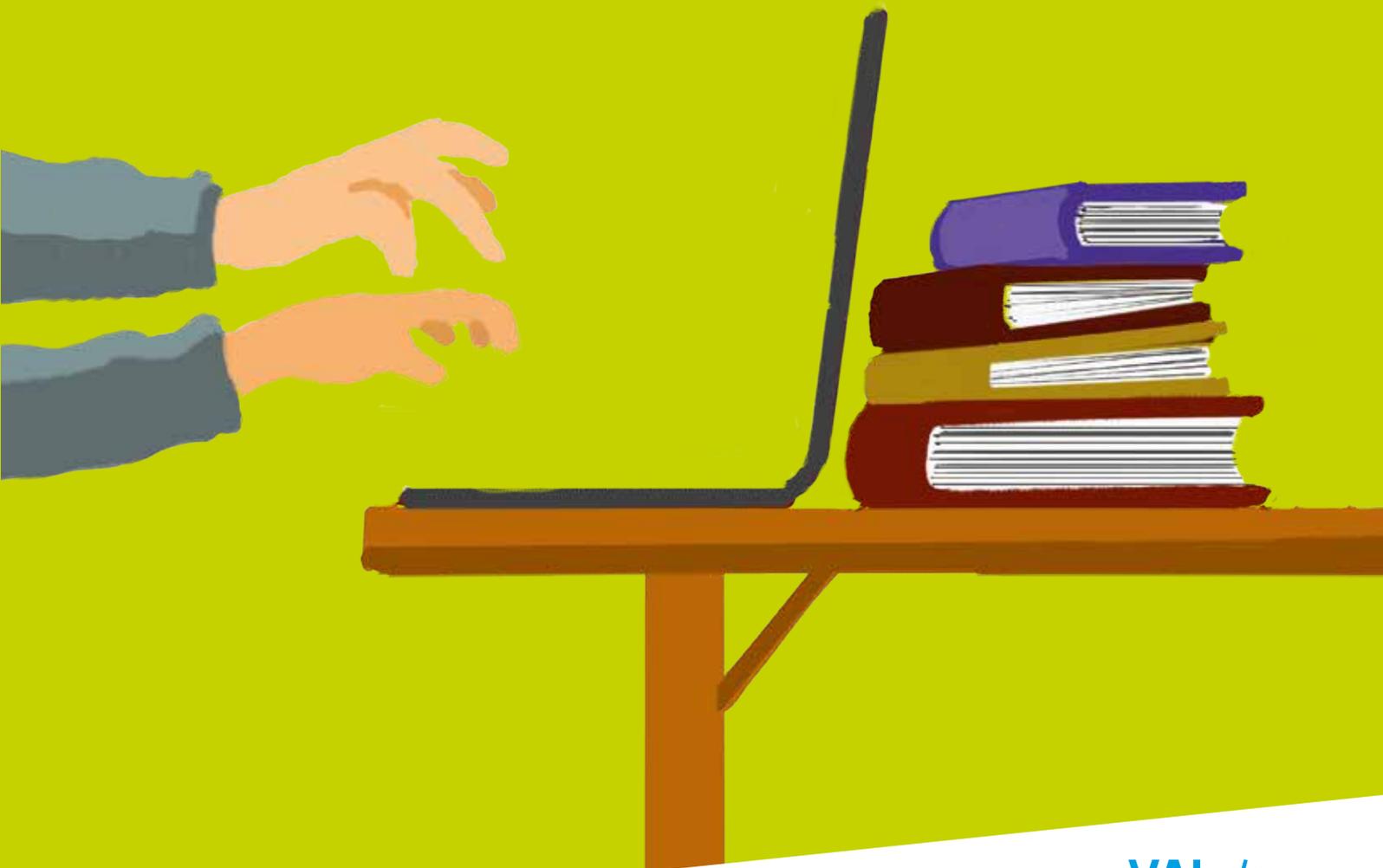


# Dossier de presse

## L'éducation à portée de main

Val-de-Marne, 100 % connecté

Un ordinateur  
nomade  
pour chaque  
collégien.



# Sommaire

## En 2016, un ordinateur hybride pour chaque collégien entrant en 6<sup>e</sup>

- Le dispositif en 2016 5
- Le partenariat Val-de-Marne et Éducation nationale 5
- L'ordinateur hybride, en deux mots 6

## Le Département du Val-de-Marne, précurseur de l'intégration du numérique au collège

- Ordival, au cœur de l'action départementale en faveur du numérique 9
- Des collèges à l'heure du numérique 10
- 3 questions à Évelyne Rabardel, 1<sup>re</sup> vice présidente du Département en charge des Collèges et de la Culture 11

## Les nouveaux usages du numérique impulsés par l'Éducation Nationale

- Le numérique dans les programmes 13
- La formation des enseignants 13
- 3 questions à Béatrice Gille, rectrice de l'académie de Créteil 14

### Contact presse

**Jean-Pierre Delahaye**  
Attaché de presse  
**Conseil départemental du Val-de-Marne**  
Tél. : 06 07 16 20 56  
Jean-pierre.delahaye@valdemarne.fr

**Françoise Chapeau**  
Attachée de presse  
**Académie de Créteil**  
Tél. : 06 33 89 12 27  
francoise.chapeau@ac-creteil.fr

# Les collégiens val-de-marnais à l'heure du numérique

Le Département du Val-de-Marne et l'Éducation nationale sont très attachés à la réussite de chaque élève et conscients que le développement du numérique constitue aujourd'hui un véritable enjeu de société et un défi éducatif de première importance.

C'est pourquoi, ensemble, nous avons décidé de doter tous les élèves de 6<sup>e</sup> d'un ordinateur personnel mobile. Disposer de ce matériel et des ressources associées ainsi que de l'accompagnement des enseignants et des familles pose, nous semble-t-il, les bases indispensables à la formation des citoyens numériques de demain.

Avec le Département du Val-de-Marne, ce sont 62 000 collégiens qui ont déjà bénéficié de ce dispositif depuis 2012. Ce rôle précurseur pour le développement des nouvelles technologies au collège est largement reconnu. Pour l'année scolaire 2016/2017, le Val-de-Marne s'engage à nouveau pour la mise en œuvre du Plan numérique pour l'éducation initié par le président de la République. Cela lui permet de bénéficier d'une contribution financière de l'État et d'accroître la qualité du matériel mis à disposition.

Dans un contexte financier contraint, ce choix pour l'avenir des jeunes Val-de-Marnais représente un investissement important auquel nous tenons beaucoup.



**Christian FAVIER**

Sénateur,  
Président du Conseil  
départemental du Val-de-Marne



**Béatrice GILLE**

Rectrice de l'académie de Créteil,  
chancelière des universités



# En 2016, un ordinateur hybride pour chaque collégien entrant en 6<sup>e</sup>

## Le dispositif en 2016

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, 16 000 nouveaux élèves de 6<sup>e</sup> ont fait leur entrée dans un des 104 collèges publics et des 23 collèges privés du Val-de-Marne.

Pour les élèves, comme pour les parents, le passage de l'école primaire au collège est un moment attendu, parfois délicat, et toujours synonyme de nouveaux défis à relever.

La question du numérique, de son apprentissage et de ses usages, constitue aujourd'hui un véritable enjeu de société et un enjeu éducatif de première importance. Pour développer les nouvelles technologies dans le milieu scolaire et permettre à tous d'en bénéficier, les 13 500 élèves de 6<sup>e</sup> du secteur public et 1 100 élèves de 6<sup>e</sup> du secteur privé seront dotés d'un ordinateur hybride personnel, entre le 17 septembre et le retour des vacances de la Toussaint.

Cet ordinateur est remis aux collégiens pour la durée de leur scolarité au collège mais reste la propriété du Département du Val-de-Marne. Une convention co-signée par les parents et le Département, à l'occasion de la remise du matériel, le précise.

## Le partenariat Val-de-Marne et Éducation nationale

Ce partenariat est l'aboutissement de deux démarches parallèles : celle du Département, qui, depuis la rentrée scolaire de 2012, fait le choix de remettre un ordinateur portable à tous les 6<sup>es</sup>, chaque année ; et celle de l'État, qui a lancé, en mai 2015, un Plan numérique pour l'éducation, en invitant tous les collèges à répondre à un appel à projet.

Lors de la rentrée 2015, 8 collèges val-de-marnais sélectionnés par le ministère de l'Éducation nationale pour expérimenter ce Plan numérique se voyaient dotés d'ordinateurs hybrides.

En 2016, le dialogue noué par le Département et l'Éducation nationale dans la mise en œuvre de ce dispositif permet d'inscrire la totalité des 104 collèges publics et 9 des 23 collèges privés dans ce partenariat, et de poursuivre les actions pour l'équipement des établissements. Une fois les distributions finalisées, le Val-de-Marne comptera ainsi parmi les territoires les mieux équipés de France.

Cette opération est cofinancée par le Département, à hauteur de 6,15 millions d'€, et par l'État, à hauteur de 3,3 millions d'€. Cela se traduit par une contribution financière de l'État de 380€ par enseignant, de 190€ par élève et de 30€ pour l'achat de ressources pédagogiques. Le Département investit pour sa part 90€ par enseignant, 280€ par élève et 590 000€ pour la mise en place de l'assistance informatique cette année.

## L'ordinateur hybride, en deux mots

L'ordinateur hybride est composé d'un écran tactile et d'un clavier détachable. Il est à la fois un ordinateur portable classique et une tablette. Pratique grâce à son clavier mais aussi maniable et léger dans sa version tablette, ce matériel s'adapte aussi bien aux usages sur table qu'aux pratiques plus nomades ou innovantes.

Le matériel remis aux collégiens comprend des logiciels et des ressources dédiés aux apprentissages scolaires. Ce sont des outils mis à disposition des enseignants, mais aussi des moyens pour les collégiens de s'initier en toute autonomie à des techniques ou des savoirs nouveaux.

Le choix des logiciels et ressources est le fruit d'un travail étroit entre le pôle numérique de l'académie de Créteil et les services départementaux. Parmi les logiciels embarqués se trouvent par exemple Audacity (pour créer des musiques ou des bruitages), Window Movie mAker (pour réaliser des montages photos ou vidéos), Sketchup Make (pour apprendre à dessiner en 3D), Geoplan-Geospace (pour concevoir des figures géométriques dynamiques et interactives).

### Caractéristiques techniques

Marque : TOSHIBA

Poids : 1,09kg (tablette + clavier) ; 552 g (tablette)

Autonomie : 15 heures (tablette + clavier) ; 9 heures (tablette)

Wifi/Bluetooth

1 port USB

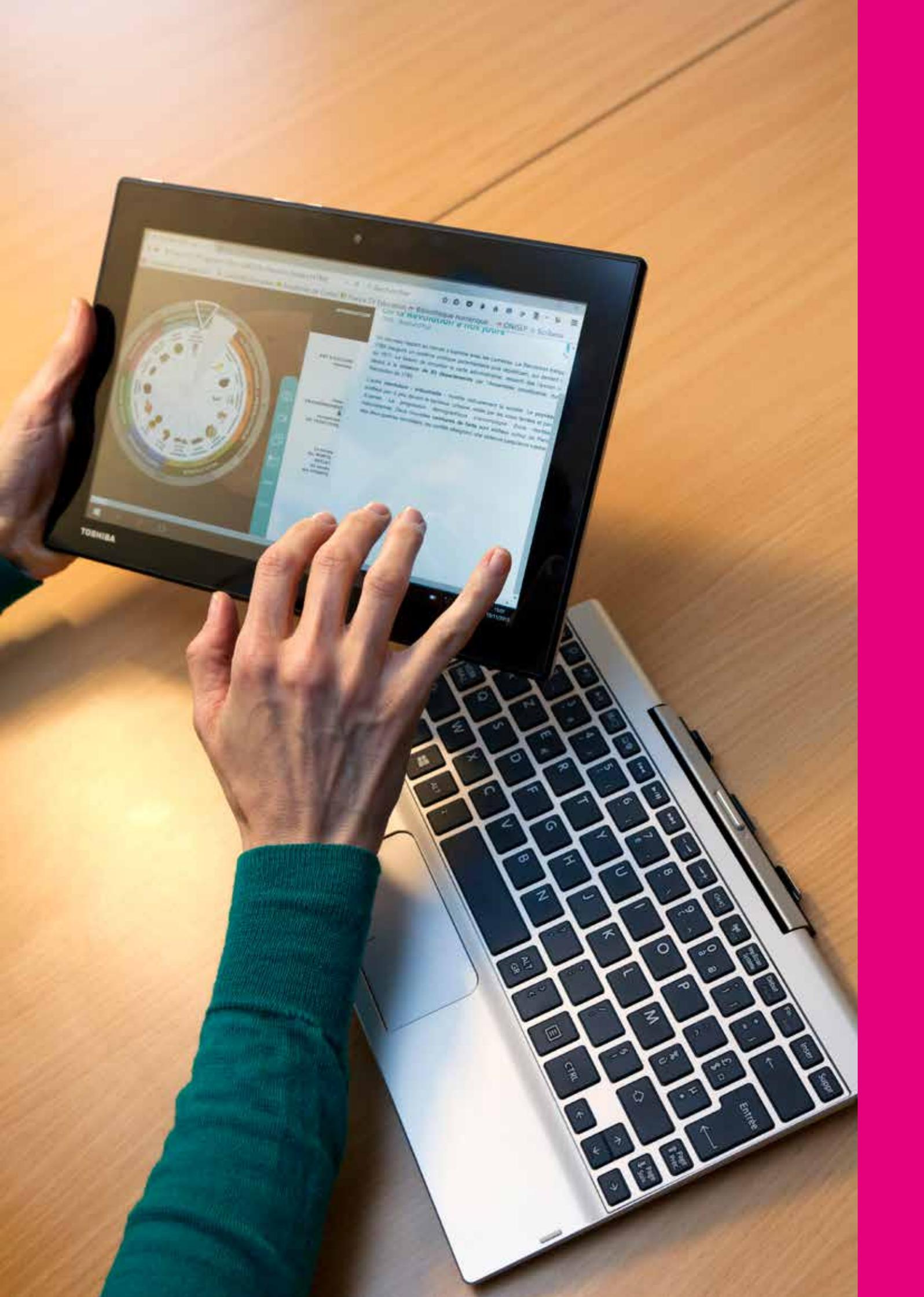
1 port HDMI

1 lecteur multcartes micro SD/SDHC/SDXL

1 prise micro/casque

Système d'exploitation : Windows 10 professionnel pour l'éducation, 64 bits

Accessoires : housse et clé USB





# Le Département du Val-de-Marne, précurseur de l'intégration du numérique au collège

## Ordival, au cœur de l'action départementale en faveur du numérique.

Les collèges sont des espaces de vie et de citoyenneté dont une des missions est de préparer les collégiens à faire face aux évolutions constantes et rapides de leur environnement. Conscient de cette réalité, le Département a fait du développement des usages du numérique un des axes forts de son projet éducatif départemental.

### Aujourd'hui, une génération de collégiens, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, a ainsi bénéficié de ce dispositif

	COLLÈGES PUBLICS		COLLÈGES PRIVÉS		total	coût
	annuel	cumul	annuel	cumul		
2012	13 500	13 500	0	0	13 500	7 560 000 €
2013	13 500	27 000	2 500	2 500	29 500	6 700 000 €
2014	13 500	40 500	2 500	5 000	45 500	7 180 000 €
2015 *	13 500	54 000	2 500	7 500	61 500	6 550 000 €
2016 **	13 500	67 500	2 500	10 000	77 500	9 450 000 € dont 3 300 000 € de subvention de l'État

\* En 2015, on comptait 1100 ordinateurs hybrides pour les 8 collèges publics préfigurateurs.

\*\* En 2016, 14 600 des 16 000 6<sup>es</sup> val-de-marnais seront dotés d'ordinateurs hybrides. 1 400 collégiens du privé seront équipés d'ordinateurs portables classiques

# Des collèges à l'heure du numérique

Si Ordival est un des dispositifs emblématiques du Département, les actions menées en faveur du numérique au collège sont plus larges. Focus sur un collège type en Val-de-Marne.



**Chaque collège dispose d'une dotation** permettant d'équiper une salle informatique, 1 à 3 salles de technologie, le CDI et la salle des professeurs.



**7 600 ordinateurs fixes pédagogiques** sont installés dans les collèges.



**36 collèges et le rectorat** sont raccordés à la fibre.

Elle sera déployée dans l'ensemble des collèges d'ici fin 2016, ainsi raccordés au très haut débit.



**34 collèges auront un accès à un wi-fi sécurisé d'ici fin 2016.**

Tous les établissements seront raccordés fin 2018.



**1 700 salles de classe** seront équipées de tableau interactif ou de vidéoprojecteur interactif d'ici fin 2016.



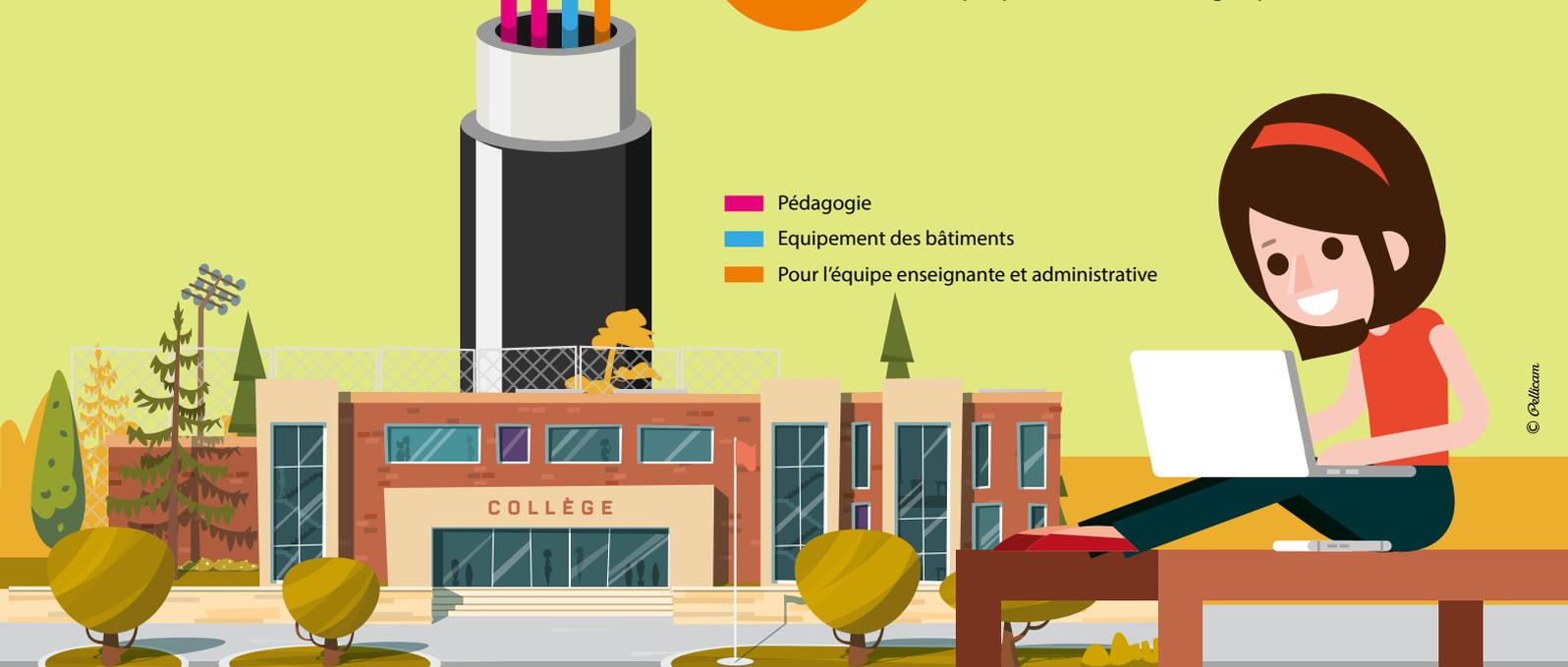
**Chaque collège dispose de 8 à 10 ordinateurs** pour les services de vie scolaire et administratifs.



**Un marché de maintenance et assistance informatique**

est proposé aux 104 collèges publics.

-  Pédagogie
-  Equipement des bâtiments
-  Pour l'équipe enseignante et administrative





## 3 questions à

**Évelyne Rabardel,**

1<sup>re</sup> vice-présidente du Département  
en charge des Collèges et de la Culture

### **Quel est le rôle du Département en matière d'éducation ?**

Les politiques publiques menées en faveur de l'éducation des jeunes générations visent l'émancipation humaine, porteuse d'égalité, de solidarité, de progrès social et de paix. Nous nous attachons notamment à construire et à entretenir des collèges de qualité qui répondent aux besoins des équipes éducatives et des élèves. Mais le Département va au-delà de ses missions obligatoires que sont la construction et l'entretien des collèges. Pour mettre toutes les chances du côté de la réussite, nous développons des actions éducatives dans de nombreux domaines. En 2015, le Département a investi 2 400€ par collégien. Cet investissement traduit la confiance et l'ambition qu'il place dans la jeunesse.

### **Quelles autres actions, par exemple ?**

Dans le numérique, l'opération Ordival, lancée en 2012, a permis de doter tous les collégiens de notre département d'un ordinateur portable et de contribuer ainsi concrètement à l'égalité et à la réussite de tous. Ce rôle précurseur de notre collectivité pour le développement des nouvelles technologies au collège est désormais largement reconnu, puisque le Val-de-Marne est cette année retenu comme département pilote pour la mise en œuvre du Plan numérique pour l'éducation initié par le gouvernement. Parallèlement, le Département du Val-de-Marne poursuit le raccordement des établissements au Très haut débit et au Wi-Fi.

### **Aujourd'hui, alors que l'équipement des ménages en matériel informatique est important, notamment en Val-de-Marne, à quoi sert le dispositif Ordival ?**

Effectivement le contexte change et modifie le dispositif. La fracture numérique se situe aujourd'hui moins au niveau de l'équipement que de la maîtrise des usages et du traitement de l'information. Nous devons contribuer aux côtés de l'Éducation nationale à accompagner les jeunes à s'orienter dans l'univers numérique, à décrypter et à analyser les informations qui leur arrivent de toutes parts, à construire leur sens critique. Avoir en main un ordinateur personnel est la condition préalable mais ne constitue pas une fin en soi. Notre mission est de permettre à tous les jeunes d'avoir les mêmes chances d'accès aux savoirs mais elle s'enrichit et évolue également en fonction de son environnement.



# **Les nouveaux usages du numérique impulsés par l'Éducation Nationale**

## **Le numérique dans les programmes**

Le Plan numérique pour l'éducation souhaité par le Président de la République, s'inscrit dans le cadre de la loi de Refondation de l'École de la République. S'appuyant sur la conviction qu'acquérir et maîtriser les compétences numériques est une nécessité pour tous les élèves qui sont les citoyens de demain, il a pour objectif d'apporter, en trois ans, des ressources et des équipements à tous les élèves.

En toute logique, le numérique est désormais intégré aux nouveaux programmes de chaque discipline de l'école primaire à la terminale. L'Éducation aux médias et à l'information (EMI) fait l'objet d'un programme spécifique en classes de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, l'enseignement de l'informatique (codage, algorithmique) est introduit au collège et une sensibilisation au code est proposée dès l'école primaire. Dès la session 2017 du Diplôme national du brevet, l'épreuve de mathématiques et sciences comportera obligatoirement au moins un exercice de programmation. Enfin, le numérique est intégré aux Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) mis en place dans tous les collèges à la rentrée.

## **La formation des enseignants**

Un effort sans précédent en matière de formation au numérique des enseignants et des personnels d'encadrement se poursuit cette année dans chaque collège du Département du Val-de-Marne. Les formations qui seront dispensées aux professeurs mettront l'accent sur les usages du numérique dans les enseignements. Celles que suivra l'encadrement privilégieront les thématiques liées au pilotage d'un projet numérique. Des banques de ressources numériques sont en outre mises gratuitement à disposition des enseignants et couvrent l'ensemble des nouveaux programmes du CM2 à la troisième (cycle 3 et 4).



## 3 questions à

**Béatrice Gille,**  
rectrice de l'académie de Créteil

### **Quel est le rôle de l'académie de Créteil dans l'accompagnement du département du Val-de-Marne, qu'avez-vous mis en place ?**

L'école joue un rôle essentiel dans l'apprentissage du numérique. Mais pour permettre aux élèves de s'approprier cet outil extraordinaire, il faut commencer par former les enseignants. L'académie de Créteil est très innovante dans ce domaine, puisqu'elle met en œuvre un plan exceptionnel de formation pour tous les établissements. C'est un dispositif parfaitement complémentaire des actions engagées par les collectivités, comme l'équipement en ordinateurs. Il faut d'un côté l'outil, et de l'autre son mode d'emploi !

Par ailleurs, un Observatoire académique du développement du numérique éducatif va être mis en place dès cette année. En recueillant, mutualisant et valorisant les pratiques de terrain, il permettra le croisement des regards de personnes issues d'horizons très divers.

### **Vous vous engagez avec le Département dans le plan numérique. Pouvez-vous décrire les actions engagées ?**

Le numérique est un levier majeur pour atteindre les principaux objectifs de notre politique éducative : la réduction des inégalités culturelles et sociales, la lutte contre le décrochage scolaire, l'ouverture sur le monde. Cet objectif s'inscrit bien sûr dans le cadre du Plan numérique pour l'éducation qui se traduit cette année, dans le département du Val-de-Marne, par l'équipement de l'ensemble des 104 collèges publics et de 9 collèges privés. Ensemble, nous finançons l'acquisition d'équipements numériques adaptés aux

nouveaux usages du numérique et ce sont 16 000 élèves<sup>1</sup> et plus de 2 400 enseignants de 6<sup>e</sup> qui sont concernés. Cela représente, de la part de l'État, un investissement de plus de 3 millions d'euros pour les équipements et de plus de 450 000 euros pour les ressources mises à disposition des élèves et des enseignants.

Nous travaillons de longue date avec le Département et nos préoccupations se rejoignent : il s'agit de construire, ensemble, les fondements d'une éducation à la société numérique. C'est pourquoi l'académie soutient avec le Département la généralisation du plan numérique pour la rentrée 2016.

### **Comment généraliser les usages pour chaque élève de votre académie ?**

En développant les pratiques numériques dans leur classe, les enseignants peuvent diversifier et personnaliser les apprentissages. Il faut apprendre à trier, à hiérarchiser, à donner du sens aux flots d'information que génère Internet. C'est là, précisément, que l'enseignant joue un rôle tout à fait nouveau : il n'est plus seulement celui qui transmet un savoir, il devient un guide, un accompagnateur.

La Loi de programmation et d'orientation pour la Refondation de l'École de la République, en date du 8 juillet 2013, fait du numérique un axe fort de la refondation de l'école. C'est notre meilleure assurance pour construire l'avenir du numérique éducatif.

Nous sommes tous déterminés à accompagner le développement du numérique à l'école. Cette ambition appelle, pour se réaliser, une totale complémentarité entre l'Éducation nationale et les collectivités. Une politique efficace a tout à gagner d'un accès aux équipements aussi large que possible.

<sup>1</sup> Dont 14 600 ordinateurs hybrides et 1 600 ordinateurs portables classiques.





## Contact presse

### **Jean-Pierre Delahaye**

Attaché de presse

**Conseil départemental du Val-de-Marne**

Tél. : 06 07 16 20 56

Jean-pierre.delahaye@valdemarne.fr

### **Françoise Chapeau**

Attachée de presse

**Académie de Créteil**

Tél. : 06 33 89 12 27

francoise.chapeau@ac-creteil.fr